



Bonneval, le 11 juin 2019

PREFECTURE D'EURE-ET-LOIR
Direction Départementale des Territoires
Gestion des risques, de l'eau et de la
biodiversité
17, place de la république
28 000 CHARTRES

A l'attention de Mme LE CAIN

Réf : 2019- 19026 / CM
Tél : 09 67 07 82 00

Objet : Dossier d'autorisation Environnementale Unique pour la restauration des cours d'eau du bassin du Loir en Eure-et-Loir

Madame la Préfète,

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Restauration du bassin du Loir en Eure-et-Loir (SMAR Loir 28) vient de terminer la mise en œuvre de son premier contrat territorial sur la période 2013-2018. Il comportait notamment un programme d'actions ambitieux de restauration des milieux aquatiques. Malgré la réussite de ce programme, le bon état des eaux, imposé par la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE) à l'horizon 2021-2027, n'est pas encore atteint, les cours d'eau du bassin versant du Loir amont en Eure-et-Loir sont encore très dégradés. Il est donc indispensable d'agir.

Dans ce contexte et conformément à l'article L. 214-3 du code de l'environnement (Ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017), j'ai l'honneur de vous adresser 4 exemplaires et 3 CD-ROM du dossier d'autorisation environnementale unique pour la restauration des cours d'eau du bassin du Loir en Eure-et-Loir valant autorisation au titre de la loi sur l'eau et déclaration d'intérêt général.

Ce dossier présente le projet de programme pluriannuel d'actions constituant les « fondations » du futur Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) 2020-2025 du bassin du Loir amont.) En préalable, un dossier minute avait été adressé le 26 février dernier à vos services pour avis avant le présent dépôt officiel. Les observations formulées en date du 11 mai 2019 sur ce premier dossier ont été prises en compte. Afin de pouvoir les apprécier plus facilement, vous trouverez jointe au présent courrier, une grille de lecture renvoyant aux pages modifiées.

Mme Céline MORIN (09 67 07 82 00), responsable du syndicat, reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

En vous souhaitant une bonne réception et vous remerciant de bien vouloir donner une suite favorable à cette autorisation, je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes respectueux hommages.

**SYNDICAT D'AMENAGEMENT Le Président,
ET DE RESTAURATION
DU BASSIN DU LOIR**
BONNEVAL - EURE ET LOIR

Michel BOISARD